**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

***Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire***

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**Séance ordinaire du 23 octobre 2023**

**Date de la convocation :** 18 octobre 2023

**MEMBRES PRESENTS :**

Mr Gilbert VONAU (Maire) – Mmes - Marie Josée MEYER - Aurélie GASPER – Maria PEDRO - Jessika MACCARI – MM– Roger CANE – Jean GRAFF

**Absents excusés :** Mmes Lydie ORMANCEY-TANCREDI (procuration à M. GRAFF)- Rose CESAR – MM. Mathieu BINTZ - François RINALDI (procuration à M. VONAU)

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie Josée MEYER

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023**

**2) Désignation du secrétaire de séance**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**

**4) Energie Renouvelable (ENR)***. Exposé des contraintes légales**et**proposition des zones d’accélération d’implantation des ENR. Débat et décision*

**5) Rapport annuel 2022 d’activités du PETR (Pôle d’Équilibre Territorial et Rural,** *présentation du rapport.*

**6) Rapport annuel 2022 d’activités du Territoire d’Energie Alsace,** *présentation du rapport*

**7) Intercommunalité,** *compte rendu réunion COM Com du 21/9, du PETR du 3/10,*

**8) Chasse 2024/2033,**

**a) Lot 1 et 2,** *Examen des demandes de réservations privées, délibération et décision.*

**b) Lot 2,** *Examen d’une demande d’enclaves, délibération et décision*

**c) Lot 1 et 2*,*** *définir la consistance des lots, fixer la mise à prix, fixer le mode de mise en location, confirmation des clauses particulières.*

**9) Droits de préemption**

**10) Transfert de parcelles du domaine privé vers le domaine public de la commune,** *explication et décision*

**11) Autorisation d’Urbanisme,** *donner délégation a une adjointe lorsque les intérêts du maire sont en opposition avec ceux de la commune*

**12) Divers**

**POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Le procès-verbal du 18 septembre 2023 est approuvé à l’unanimité.

# POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne à l’unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

# POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Monsieur le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis le dernier conseil municipal.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 31 | 26/09/2023 | Commune | Foulée de l'Ill | Commune |
| 32 | 28/09/2023 | Dp 2023 n°9 | Piscine | Commune |
| 33 | 05/10/2023 | SIEPI | Circulation rue Rouffach | Commune |
| 34 | 12/10/2023 | DP 2023 n°10 | Piscine | Commune |
| 35 | 23/10/2023 | DP 2023 n° 11 | Panneaux photovoltaïques | Commune |

**POINT N°4 – ENERGIE RENOUVELABLE (ENR) Exposé des contraintes légales et proposition des zones d’accélération d’implantation des ENR.**

Après avoir exposé les contraintes légales, Monsieur le Maire présente les propositions des zones d’accélération des Energies Renouvelables (ENR). Après discussion le conseil municipal décide de valider les zones

* Le photovoltaïque pour la zone urbanisée et à urbaniser,
* La géothermie pour l’ensemble du ban,
* L’hydroélectricité sur les cours d’eau,
* Aucune zone pour la méthanisation,
* Aucune zone pour l’éolien.

Ces propositions seront communiquées à la CCCHR qui se charge des cartographies pour l’ensembles des communes membres qui seront soumises aux citoyens pour avis.

**POINT N°5 – RAPPORT ANNUEL 2022 DU PETR (PÔLE d’Equilibre Territorial et Rural)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 du PETR (Pôle d’Equilibre Territorial et Rural). Le conseil municipal en prend bonne note. Celui-ci est sur le site du PETR/SCOT Guebwiller.

**POINT N°6 – RAPPORT ANNUEL 2022 DU TEA (Territoire d’Energie Alsace)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 du TEA (Anciennement Syndicat d’Electricité et de Gaz). Le conseil municipal en prend bonne note. Celui-ci est sur le site du TEA.

**POINT N° 7 – INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire informe des réunions passées :

CCCHR, Conseil Communautaire du 21 septembre 2023, concernant un sujet important, le périscolaire. Suite au problème financier de l’Association IMAGINE, un marché public sera lancé pour leur remplacement.

Conseil Directeur du PETR (Pôle d’Equilibre Territorial et Rural) en date du 3 octobre 2023.

**POINT N° 8 – CHASSE 2024/2033**

Monsieur le Maire indique que la réunion de la 4C (Commission Communale Consultative de la Chasse) s’est déroulée le 13 octobre 2023. Elle a validé les points suivants :

Les réservations privées pour MM ISNER - KOCH et RINALDI ;

La demande d’enclave pour les terrains totalement ou majoritairement entourés par M. KOCH ;

Le lot 1, en excluant la zone urbanisée, avec une contenance de 238 hectares ;

Le lot 2, composé de 206 hectares.

Après avoir consulté le plan des réservations et des lots, le conseil municipal valide ces 4 points dans leur totalité et autorise Monsieur le Maire à conclure ces baux de chasse en gré à gré.

**POINT N° 9 – DROITS DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire indique de deux droits de préemption urbain sont arrivés. Il s’agit des parcelles notées S 3 n° 149/60 de 511 m² et S4 n° 230/28 et 241/28 de 650 m².

A l’unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour ces deux demandes.

**POINT N° 10 – TRANSFERT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE VERS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que les trois parcelles notées Section 3 n° 137- 138 et 148 d’une contenance totale de 1,33 are appartiennent à la commune, dans le domaine privé. Ces parcelles sont situées entre une propriété privée - objet d’une prochaine construction - et une voie publique, Rue de l’Ill.

En vertu des dispositions de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal est compétent pour prononcer le classement des voies communales.

Monsieur le Maire précise que le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la rue de l’Ill, par conséquent, la dispense d'enquête publique est acquise sur le fondement de l'article L. 141-3.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2111-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l’article L. 141-3 ;

Considérant que les conditions sont remplies pour que le conseil municipal ordonne la mutation nécessaire au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrée section 3 n° 137-138 et 148 d’une contenance de 133m².

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

* De classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrée section 3 n° 137-138 et 148 d’une contenance de 133m².
* D’ordonner la mutation foncière nécessaire afin qu’elle soit incorporée au domaine public communal.
* De transférer ces parcelles dans le domaine public communal.
* De publier la présente délibération du conseil municipal pour l’enregistrer au Livre Foncier de Guebwiller par le dépôt de l'acte de classement concomitant dans ledit Service.
* D'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte de classement.

**POINT N° 11 – AUTORISATION D’URBANISME – Délégation exceptionnelle**

Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Josée MEYER, adjointe au Maire, rappelle que l’article L2122-26 du code Général des Collectivités Territoriales prévoit la désignation d’un membre du conseil municipal pour remplacer Monsieur le Maire lorsque ses intérêts se trouvent en opposition avec ceux de la commune. De même il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal pour délivrer les autorisations d’occupation des sols dans le cas où Monsieur le Maire est concerné. Une même délibération avait été prise le 20 juin 2020, mais suite à la démission d’une élue au poste d’adjointe, il est proposé de désigner Madame Josée MEYER.

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents désigne Mme Josée MEYER en tant que délégataire pour les autorisations, tel que définies ci-dessus pour toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

**POINT N° 12 – DIVERS**

Monsieur le Maire propose un tour de table :

Madame GASPER : un exercice mettant en œuvre le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été réalisé avec Madame MEYER.

Monsieur CANE :

* Indique que les panneaux 30 sont absents aux entrées de la rue des Bleuets, un panneau de rappel serait le bienvenu. Le Maire précise que l’ensemble de la zone est bien concerné par la limitation à 30 km/h, toutefois, dès ce printemps un marquage au sol sera effectué.
* Se fait confirmer que la CCCHR ou la Commune n’attribue pas d’aide pour les véhicules électriques.
* Demande de republier sur le site les aides régionales.
* Signale la nécessité de nettoyer près du pont.

Monsieur le Maire donne un compte rendu sur les derniers évènements, notamment :

* L’avancement du projet ‘aire de jeux’,
* Le mur de M. Hechinger – rue de l’Ecole,

Puis sur le prochain débat d’orientation budgétaire qui est à préparer pour 2024.

Monsieur le Maire rappelle les prochaines dates :

Réunion au 28 novembre de la réserve citoyenne avec signature de l’acte d’engagement et du règlement,

La cérémonie du 11 novembre qui se déroulera à Oberhergheim,

La plantation d’arbres pour les naissances 2022/2023 (soit le 18 ou le 25 novembre),

Le repas des Ainés qui se déroulera le 3 décembre,

Les Pères Noël à moto sont prévus le 9 décembre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 22h45

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM**

**de la séance du 23 octobre 2023 – ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023**

**2) Désignation du secrétaire de séance**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**

**4) Energie Renouvelable (ENR)***. Exposé des contraintes légales**et**proposition des zones d’accélération d’implantation des ENR. Débat et décision*

**5) Rapport annuel 2022 d’activités du PETR (Pôle d’Équilibre Territorial et Rural,** *présentation du rapport.*

**6) Rapport annuel 2022 d’activités du Territoire d’Energie Alsace,** *présentation du rapport*

**7) Intercommunalité,** *compte rendu réunion COM Com du 21/9, du PETR du 3/10,*

**8) Chasse 2024/2033,**

**a) Lot 1 et 2,** *Examen des demandes de réservations privées, délibération et décision.*

**b) Lot 2,** *Examen d’une demande d’enclaves, délibération et décision*

**c) Lot 1 et 2*,*** *définir la consistance des lots, fixer la mise à prix, fixer le mode de mise en location, confirmation des clauses particulières.*

**9) Droits de préemption**

**10) Transfert de parcelles du domaine privé vers le domaine public de la commune,** *explication et décision*

**11) Autorisation d’Urbanisme,** *donner délégation a une adjointe lorsque les intérêts du maire sont en opposition avec ceux de la commune*

**12) Divers**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et prénom** | **Qualité** | **Signature** | **Procuration** |
| VONAU Gilbert | Maire |  |  |
| MEYER Marie-  Josée | 1er adjoint |  |  |
| GASPER Aurélie | 2ème adjoint |  |  |
| PEDRO Maria | Conseiller municipal |  |  |
| ORMANCEY-  TANCREDI Lydie | Conseiller municipal | Procuration à  M. GRAFF |  |
| CESAR Rose | Conseiller municipal | Excusée |  |
| MACCARI Jessika | Conseiller municipal |  |  |
| CANE Roger | Conseiller municipal |  |  |
| GRAFF Jean | Conseiller municipal |  |  |
| BINTZ Mathieu | Conseiller municipal | Excusé |  |
| RINALDI François | Conseiller municipal | Procuration à  M. VONAU |  |